



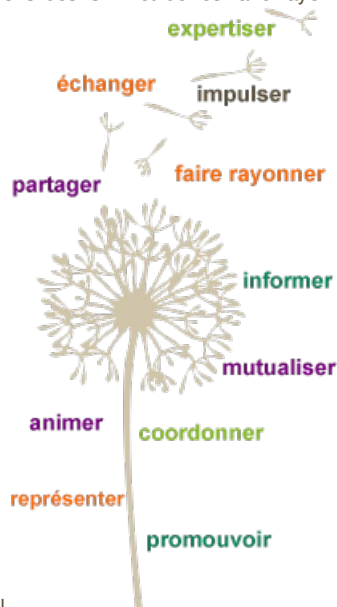
## Fédération des conservatoires botaniques nationaux

### Présentation

La Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (FCBN) a été créée en 2000. Elle n'a compté qu'un unique salarié jusque fin 2009. A partir de cette date et grâce au soutien financier du ministère en charge de la protection de la nature, une équipe scientifique et technique a été constituée et développée. Le 1er juin 2017, l'équipe scientifique et technique de la FCBN a été transférée à l'Agence française pour la biodiversité (AFB). Depuis cette date, c'est l'AFB qui assure la coordination technique des CBN.

La FCBN est l'interlocuteur des pouvoirs publics et notamment du ministère en charge de la protection de la nature, de l'Agence française pour la biodiversité et des fédérations nationales de gestionnaires d'espaces naturels. Elle contribue à compléter la couverture territoriale des CBN en apportant son appui aux projets d'émergence de nouveaux conservatoires, tant en métropole qu'en Outre-mer.

La FCBN défend un certain nombre d'intérêts communs de ses membres, dont les ressources financières, tant auprès de l'État que des collectivités territoriales, et peut proposer des évolutions à caractère législatif ou réglementaire. Elle a vocation à porter les demandes collectives du réseau et à les discuter auprès des instances afin d'obtenir par exemple l'intégration des CBN dans le service public de l'environnement ou l'inscription de leurs propositions dans les différents programmes d'appels à recherche lancés par les divers ministères (environnement, recherche, Outre-mer, etc.) ou groupements (bureau des ressources génétiques...). Enfin, elle est chargée de mettre en valeur les actions des CBN et de les faire rayonner au niveau national



et international.

[Plan du site](#) [Mentions légales](#) [Crédits](#)

Conservatoires Botaniques Nationaux



[Visiter le site Internet](#)

